

Commission: Conseil de l'Arctique et la Méditerranée

Problématique: Comment concilier l'accès aux mers et la sécurité européenne avec la coopération entre l'UE et ses partenaires les plus proches ?

Auteur: Croatie

La Croatie est un pays d'Europe Centrale et du Sud, devenue indépendante en 1991 après la désintégration de la Yougoslavie. Il s'étend depuis les extrémités orientales des Alpes et plaine pannoniennes au nord-est jusqu'au littoral de la mer adriatique. Elle est entourée par la Slovénie, la Hongrie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Sa capitale est Zagreb. L'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est la procédure qui a permis à la Croatie de rejoindre l'Union européenne le 1^{er} juillet 2013. Étant entrée dans l'OMC depuis 2000 et dans l'OTAN depuis 2009. Aujourd'hui, la Croatie est une république démocratique, parlementaire et multi-partite, dirigée par le président de la république Zoran Milanović du parti social-démocrate de Croatie et par le premier ministre Andrej Plenković, un pro européen du parti centre-droit HDZ.

Les projets tenus par ce pays sont très ambitieux, nous pouvons prendre l'exemple de GAN le groupe aéronaval déployé en Méditerranée afin de contribuer au renforcement de la posture défensive et dissuasive de l'OTAN, surveiller les approches maritimes de l'Europe et affirmer sa liberté d'action en Méditerranée et qui au même temps collabore étroitement avec la CROATIE par son entrée en Mer Adriatique. De même la Croatie est signataire de la Convention Internationale sur la recherche et le sauvetage maritime et fait partie du Système Maritime Global de Détresse et Sécurité- SMGDS

Comment concilier l'accès aux mers et la sécurité européenne avec la coopération entre l'UE et ses partenaires les plus proches ?

Toute activité humaine dans le milieu marin est caractérisée par une nécessité commune : la sécurité. La sécurité maritime est une valeur supérieure du droit de la mer. Pour que cette valeur soit efficace il faut qu'il y ait des mesures de sécurité qui soient adoptées par tous les acteurs susceptibles de subir les risques. Nous avons donc besoin d'une unification du droit dans des espaces maritimes comme le sont l'Arctique et la Méditerranée. L'Arctique dès nos jours est devenu le futur projet ambitieux des États où il y a plusieurs zones disputées et des revendications présentées. Nous comme l'UE nous voulons série de règles communes qui permettent des enjeux sécuritaires respectifs. Nous voulons de même une coopération de sécurité en Méditerranée avec les flux migratoires et réfugiés. Nous devons être conscients de la tension militaire par la présence de beaucoup de pays de l'OTAN et par des pays plus de l'est comme la Chine et la Russie.

Le passé maritime des États-membres de l'UE est particulièrement prestigieux. L'Europe est aujourd'hui toujours un acteur de premier plan sur les océans. Ces États-membres enregistrent 20% du tonnage mondial et plus de 40% de la flotte mondiale sont contrôlés par des entreprises européennes. En termes des capacités militaires de l'Europe, elle possède 400 navires de guerre, 7 porte-aéronefs et 119 frégates entre autres. D'autre part, la flotte de pêche de l'UE assure 6% des captures dans le monde, les régimes maritimes européens comme la Croatie représentent 40% du PIB européen. Notre politique donc commune de la pêche est entièrement tournée vers la conservation de la ressource. L'entrée en vigueur en 1994 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer va offrir à l'UE des stratégies et des réglementations environnementales. L'Union est allée plus loin encore en adoptant en juin 2014 une stratégie de sûreté maritime et un plan d'action pour sa mise en oeuvre

La déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et défense (PESD) adoptée en 2002 a confirmé l'accès assuré de l'UE à des capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires. Néanmoins, renforcer le partenariat stratégique entre OTAN et l'UE est important au contexte de sécurité actuel qui place les deux organisations et leurs membres face aux mêmes défis comme par exemple renforcer la coopération entre l'opération Sea Guardian de l'OTAN et l'EUNAVFOR MED opération Sophia, une coopération sur le terrain maritime comme la lutte contre la traite des êtres humains en mer Méditerranée centrale. Il est essentiel pour le partenariat stratégique que les alliés européens non membres de l'UE apportent une contribution significative à ces efforts.

La Croatie est de même membre de l'accord 17+1 qui prévoit plus de coopération entre la Chine et les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Pour faire face aux migrations massives, notre pays accueille de plus en plus des migrants qui prennent la route des Balkans. La délégation de la Croatie propose donc plus de coopération avec tous les pays de l'UE mais surtout avec les pays de l'Est qui peuvent aider au développement économique des pays européens.